

LYCEE DES METIERS HEINLEX

15 RUE ALBERT EINSTEIN – 44600 SAINT-NAZAIRE

ANNEXE FINANCIERE jointe à la convention de stage

▪ **Identification de l'élève**

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____
 Nom du responsable légal : _____ ☐ Téléphone : ☐

▪ **Domicile de l'élève**

	Adresse	Ville
Adresse du domicile pendant le stage industriel		
Adresse du domicile pendant la scolarité au lycée Heinlex		
Adresse du domicile parental		

▪ **Stage industriel**

Nom de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise	
Dates de stage	Du au Soit semaines, jours ouvrables :

▪ **Frais de stage**

<p>Transport (cochez le cas concerné)</p>	<p>1) <u>LE STAGIAIRE REJOINT SON DOMICILE TOUS LES JOURS</u> <input type="checkbox"/></p> <p>Préciser le moyen de transport quotidien.....</p>
	<p>2) <u>LE STAGIAIRE EST HEBERGE PRES DE SON LIEU DE STAGE A MOINS DE 200KM DE SON DOMICILE HABITUEL</u> <input type="checkbox"/></p> <p>3) <u>LE STAGIAIRE EST HEBERGE PRES DE SON LIEU DE STAGE A PLUS DE 200KM DE SON DOMICILE HABITUEL</u> <input type="checkbox"/></p> <p>_____</p> <p>Adresse de l'hébergement : Ville..... Code postal</p> <p>Moyen de transport pour se rendre au lieu de stage :</p> <p>Distance entre le lieu d'hébergement et l'entreprise :km</p> <p>Moyen de transport pour le retour au domicile familial :</p>

Le stagiaire,
Date et Signature

NOTA : 1. Il est impératif de joindre votre RIB et toutes les pièces justificatives afin d'obtenir l'étude de votre dossier

2. Le dossier est à déposer au service gestion dans les 8 jours après le retour du stage
RESERVE A L'ADMINISTRATION

Nom élève :

Prénom :

Classe :

Nom du responsable légal :

▪ **Cas n°1 : l'élève rejoint son domicile tous les jours**

	MONTANT
Transport en commun <input type="checkbox"/> ou Voiture <input type="checkbox"/>
Distance Domicile- Lieu de stage : km → Soitkm × 2 × 0.20 € × jours =

▪ **Cas n°2 : élève hébergé à - de 200km**

FRAIS QUOTIDIENS	MONTANT
Transport en commun <input type="checkbox"/> ou Voiture <input type="checkbox"/>
Distance hébergement - Lieu de stage : km → Soit km × 2 × 0.20 € × jours =
RETOUR AU DOMICILE PARENTAL	
Transport en commun <input type="checkbox"/> ou Voiture <input type="checkbox"/>
Distance hébergement - domicile : km → Soit une indemnité* de€ × 2 × semaines =

▪ **Cas n°3 : élève hébergé à + de 200km**

FRAIS QUOTIDIENS	MONTANT
Transport en commun <input type="checkbox"/> ou Voiture <input type="checkbox"/>
Distance hébergement - Lieu de stage : km → Soit km × 2 × 0.20 € × jours =
RETOUR AU DOMICILE PARENTAL	
Transport en commun <input type="checkbox"/> ou Voiture <input type="checkbox"/>
Distance hébergement - domicile : km → Soit une indemnité* de€ × 2 × semaines ÷ 2 =

▪ **A DEDUIRE (seulement si utilisation du véhicule personnel):**

Distance Domicile pendant la scolarité – Lycée Heinlex : km → Soit km × 2 × 0.20 € × jours de stage =	-
--	---------

TOTAL GENERAL :

Remboursement plafonné à 400 € dans le cas n°1 :

Arrêté le présent état à la somme de :

La Provisure,